

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**

ORLÉANS MÉTROPÔLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°21

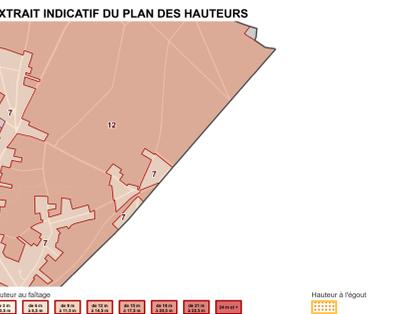
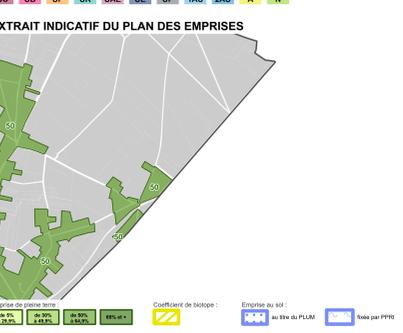
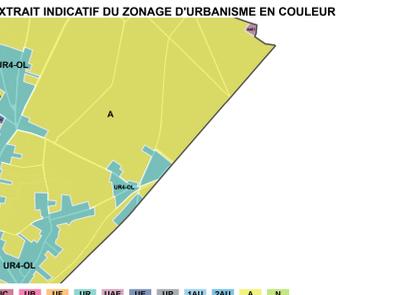
MA PROJET LA NCE
08/11/2024
ORLÉANS MÉTROPÔLE

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Orléans Métropole
1 - Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
2 - Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MA.1), 10/07/2022 (MA.2),
10/10/2023 (MA.3), 11/03/2024 (MA.4), 16/11/2024 (MA.5)
Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
10/11/2023 (M2), 20/06/2024 (M2)
M2 engagé par arrêté le 08/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UC : zone Urbaine de Centre-ville UC2 : les centres-villes UC3 : les centres-villes UC4 : les centres-villes UR : zone Urbaine de Boulevard UR2 : zone Urbaine de Boulevard UR3 : zone Urbaine de Boulevard UR4 : zone Urbaine de Boulevard UR5 : zone Urbaine de Boulevard UR6 : zone Urbaine de Boulevard UR7 : zone Urbaine de Boulevard UR8 : zone Urbaine de Boulevard UR9 : zone Urbaine de Boulevard UR10 : zone Urbaine de Boulevard UR11 : zone Urbaine de Boulevard UR12 : zone Urbaine de Boulevard UR13 : zone Urbaine de Boulevard UR14 : zone Urbaine de Boulevard UR15 : zone Urbaine de Boulevard UR16 : zone Urbaine de Boulevard UR17 : zone Urbaine de Boulevard UR18 : zone Urbaine de Boulevard UR19 : zone Urbaine de Boulevard UR20 : zone Urbaine de Boulevard UR21 : zone Urbaine de Boulevard UR22 : zone Urbaine de Boulevard UR23 : zone Urbaine de Boulevard UR24 : zone Urbaine de Boulevard UR25 : zone Urbaine de Boulevard UR26 : zone Urbaine de Boulevard UR27 : zone Urbaine de Boulevard UR28 : zone Urbaine de Boulevard UR29 : zone Urbaine de Boulevard UR30 : zone Urbaine de Boulevard UR31 : zone Urbaine de Boulevard UR32 : zone Urbaine de Boulevard UR33 : zone Urbaine de Boulevard UR34 : zone Urbaine de Boulevard UR35 : zone Urbaine de Boulevard UR36 : zone Urbaine de Boulevard UR37 : zone Urbaine de Boulevard UR38 : zone Urbaine de Boulevard UR39 : zone Urbaine de Boulevard UR40 : zone Urbaine de Boulevard UR41 : zone Urbaine de Boulevard UR42 : zone Urbaine de Boulevard UR43 : zone Urbaine de Boulevard UR44 : zone Urbaine de Boulevard UR45 : zone Urbaine de Boulevard UR46 : zone Urbaine de Boulevard UR47 : zone Urbaine de Boulevard UR48 : zone Urbaine de Boulevard UR49 : zone Urbaine de Boulevard UR50 : zone Urbaine de Boulevard UR51 : zone Urbaine de Boulevard UR52 : zone Urbaine de Boulevard UR53 : zone Urbaine de Boulevard UR54 : zone Urbaine de Boulevard UR55 : zone Urbaine de Boulevard UR56 : zone Urbaine de Boulevard UR57 : zone Urbaine de Boulevard UR58 : zone Urbaine de Boulevard UR59 : zone Urbaine de Boulevard UR60 : zone Urbaine de Boulevard UR61 : zone Urbaine de Boulevard UR62 : zone Urbaine de Boulevard UR63 : zone Urbaine de Boulevard UR64 : zone Urbaine de Boulevard UR65 : zone Urbaine de Boulevard UR66 : zone Urbaine de Boulevard UR67 : zone Urbaine de Boulevard UR68 : zone Urbaine de Boulevard UR69 : zone Urbaine de Boulevard UR70 : zone Urbaine de Boulevard UR71 : zone Urbaine de Boulevard UR72 : zone Urbaine de Boulevard UR73 : zone Urbaine de Boulevard UR74 : zone Urbaine de Boulevard UR75 : zone Urbaine de Boulevard UR76 : zone Urbaine de Boulevard UR77 : zone Urbaine de Boulevard UR78 : zone Urbaine de Boulevard UR79 : zone Urbaine de Boulevard UR80 : zone Urbaine de Boulevard UR81 : zone Urbaine de Boulevard UR82 : zone Urbaine de Boulevard UR83 : zone Urbaine de Boulevard UR84 : zone Urbaine de Boulevard UR85 : zone Urbaine de Boulevard UR86 : zone Urbaine de Boulevard UR87 : zone Urbaine de Boulevard UR88 : zone Urbaine de Boulevard UR89 : zone Urbaine de Boulevard UR90 : zone Urbaine de Boulevard UR91 : zone Urbaine de Boulevard UR92 : zone Urbaine de Boulevard UR93 : zone Urbaine de Boulevard UR94 : zone Urbaine de Boulevard UR95 : zone Urbaine de Boulevard UR96 : zone Urbaine de Boulevard UR97 : zone Urbaine de Boulevard UR98 : zone Urbaine de Boulevard UR99 : zone Urbaine de Boulevard UR100 : zone Urbaine de Boulevard 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective maximale Acte protégé Linéaire boisé Alignement d'arbres Cour d'eau Parcs et jardins Boisement urbain et espaces d'ornement Espaces touristiques Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique BBB susceptible de changer de destination Équipement intercommunal Équipement municipal Linéaire commercial protégé Emploi commercial Secteur de constructibilité limité Secteur imposant un maximum (1) ou un minimum (2) de hauteur de toitures Zone non soustraite Appareillement de plus de 30 m Secteur d'Orléans d'Aménagement et de Programmation Secteur de transports publics collectifs TMM : Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)



Photos : Plan Orléans Métropole, IGN © 2011/2024